

Moi le Noah cépage prohibé !

Tout comme certaines autres variétés, j'ai autrefois fait l'objet d'une interdiction formelle de culture, il semblerait que ce soit dans les années de 1934 ou 1935 que fut promulgué cette loi qui visait à interdire la culture et la vinification du Noah tout comme ailleurs, et à notre connaissance cinq autres cépages, le Clinton, l'Herbemont, l'Isabelle, le Jacquez et l'Othello.

Au dire des scientifiques le Noah entre-autre rendait fou ou encore aveugle que dire d'autre !

Selon les anciens l'affaire remonterait au temps où le phylloxéra aurait notamment ravagé les vignobles du sud-ouest, or pour parer au plus pressé les responsables de l'époque firent venir des plants dits américains ou encore plants directs, dont certains nécessitaient une greffe

Les cépages en question auraient eu le tort paraît-il de nuire à la santé du consommateur, ce qui est possible dans certaines conditions, en réalité il semble, toujours selon les dires d'antan que ces cépages résistaient mieux aux différentes maladies que certains autres plants français qui furent anéantis, il était également possible que ces variétés fussent trop prolifiques !

Nous ne développerons pas ici les enjeux économiques qui furent l'objet de nombreuses polémiques et malgré cela de nombreux viticulteurs refusèrent d'arracher leurs plants de Noah, et s'enfoncèrent ainsi dans une sorte de clandestinité qui semble-t-il ne devait pas être sévèrement réprimée. Ce cépage existait en deux variétés, le raisin noir et l'autre blanc.

Malgré tout les griefs qui furent évoqués, force fut de constater que le Noah était résistant aux maladies, nul besoin de traitement ! Pensez donc que faire de ces tonnes de pesticides stockés dans les entrepôts des négociants.

Il eut certainement des arrangements pour que ce cépage fut quelque peu préservé malgré les circonstances, tant et si bien que depuis et pour diverses raisons, moi le Noah cépage prohibé, j'ai de nouveau le droit certes limité de figurer dans la composition des intrants de la vinification ! Ce n'est certes pas une victoire éclatante mais c'est un bon début qui marque la sauvegarde d'une espèce en voie de disparition, d'autant que disons-le clairement les raisons d'état qui furent évoquées étaient peut-être diluées par les multinationales.....

Certes aujourd'hui mon « hôte » amoureux de la nature, protège mon identité et souhaite même adopter un cépage blanc car l'un ne peut aller sans l'autre, effectivement, il aurait un ami Jackie, adepte des forges, mais également viticulteur amateur situé en quelques lieux ignorés du pays Catalan, qui lui avait procuré cet unique plant de Noah noir en provenance du Portugal, toutefois si la recherche est ouverte pour un plant de Noah blanc celle-ci, semble aléatoire, car ce cépage sera certainement difficile à trouver !

En somme le blanc et le noir exempt de parasites quoi de plus symbolique !

Mais avant de nous quitter, observez ma robe d'un vert absolu, point de traitement, et j'ajouterai pour l'histoire, voici quelques années une voisine d'origine grecque dans la fleur de l'âge et amie de la famille venait s'approvisionner de feuilles de Noah pour réaliser de succulents mets typiques du pays, avez-vous deviné de quel met s'agissait-il ? Cherchez bien vous allez trouver !